

EXPORTATION - EMPLOI

Des chèques pour inciter les entreprises à embaucher des V.I.E ■

POUR LES 20 ANS DU VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (V.I.E), LE GOUVERNEMENT A REMIS LE PREMIER CHÈQUE DE 5 000 EUROS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES. OBJECTIF : FACILITER LEUR DÉVELOPPEMENT À L'EXPORT ET SOUTENIR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUS LES JEUNES DIPLÔMÉS. QUELQUE 3 000 CHÈQUES DE CE TYPE DEVRAIENT ÊTRE DISTRIBUÉS EN 2021, POUR RELANCER LE PROGRAMME V.I.E.



Le programme V.I.E (Volontariat international en entreprise) a 20 ans ! Histoire de relancer le dispositif, une enveloppe est attribuée dans le cadre du plan France Relance.



Un «chèque relance V.I.E». Mis en place depuis le 1^{er} décembre 2020 dans le cadre de #FranceRelance, par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, ce dispositif doit permettre de relancer les V.I.E. Ce programme de volontariat international en entreprise permet aux entreprises de confier à des jeunes de 18 à 28 ans une mission professionnelle à l'étranger, pour une période flexible de 6 à 24 mois renouvelable une fois. Selon une étude de l'Edhec, école de commerce, menée en 2018, 95 % des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement de talents et 92 % des jeunes ont trouvé un emploi directement après leur mission de V.I.E. Concrètement, ce chèque, cumulable avec d'autres aides régionales, prend la forme d'une subvention de 5 000 euros pour toutes les PME et ETI qui envoient ou renouvellent une mission V.I.E et pour toutes les grandes entreprises qui envoient en V.I.E un jeune issu de formation courte (jusqu'à Bac+3) ou de quartiers prioritaires de la ville. Ce qui représenterait peu ou prou 15 à 20 % du coût annuel d'un jeune volontaire, selon Business France en charge de la promotion du dispositif. L'entreprise WinWin Afrique, TPE fondée en

2016 qui propose une plateforme de développement de projets sportifs solidaires en Afrique, a été l'une des premières entreprises à bénéficier de ce chèque.

NOUVEAU SITE DE RÉFÉRENCE

Simple et rapide à obtenir, cette aide publique nationale spécifique du volet export du plan France Relance du gouvernement concerne les missions V.I.E démarrant entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} décembre 2021. Au total, 3 000 chèques relance V.I.E d'un montant unitaire de 5 000 euros sont disponibles, et chaque entreprise peut se voir allouer un maximum de deux chèques. Pour promouvoir le dispositif, Business France a mis en place le 1^{er} décembre dernier un nouveau site internet, «*Mon Volontariat International by Business France*», dédié aux programmes V.I.E et V.I.A (volontariat international en administration), qui remplace civiweb.com. Le site, plus ergonomique, a été doté de nouvelles fonctionnalités, comme la recherche de mission facilitée par des filtres par secteur ou zone géographique, ou encore un système de notifications pour être informé au plus tôt de la publication d'une nouvelle offre. L'expérience utilisateur a été totalement repensée pour faciliter les recherches et les

démarches. Inuitant toutes les entreprises françaises à soutenir la jeunesse, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, escompte que «*cette aide substantielle permette de continuer à envoyer autant de jeunes en V.I.E qu'avant la crise*», même si les conséquences de l'épidémie de Covid-19 ont fortement entravé les mobilités internationales.

RATTRAPER LE NIVEAU D'AVANT-CRISE

Après dix ans de croissance continue, le nombre de jeunes en mission a diminué de 20 % sur l'année 2020, dû principalement à l'arrêt des départs. La plupart des V.I.E déjà en poste ont poursuivi leur mission dans leur pays d'affectation - 80 % d'entre eux déclarent avoir pratiqué le télétravail au plus fort de la crise - ou en France. En 20 ans, l'aventure V.I.E a emmené près de 100 000 jeunes et quelque 8 000 entreprises à la découverte de plus de 120 pays - majoritairement en Europe (52 %), en Amérique du Nord (19,7 %) et en Asie (14,3 %). «*C'est une ouverture au monde exceptionnelle, permise par un dispositif unique, que nous envient de nombreux pays*», confie Christophe Lecourtier, directeur général de Business France. Après un confinement généralisé, 110 pays ont d'ores et déjà rouvert leurs frontières aux V.I.E et 116 pays accueillent 8 367 V.I.E pour le compte de près de 1 700 entreprises. De janvier à octobre 2020, 13 507 missions V.I.E ont été cumulées dans le monde, dans 2 123 entreprises. Le gouvernement souhaite faire de ces chèques V.I.E un pilier du volet export du plan de relance. Au-delà de sa volonté de promouvoir l'emploi des jeunes, il entend également développer les entreprises françaises à l'étranger. Les V.I.E étant souvent des solutions privilégiées par les PME pour se lancer à l'international et maintenir leur activité sur place. C'est un moyen de «*soutenir davantage les PME qui s'appuient fréquemment sur les V.I.E pour initier une démarche de développement international ou l'étendre à une nouvelle géographie*», confirme Franck Riester.

Charlotte de SAINTIGNON

«*Le V.I.E, c'est une ouverture au monde exceptionnelle, permise par un dispositif unique, que nous envient de nombreux pays.*»

Christophe Lecourtier, directeur général de Business France.